

Bénéficiaire d'une pension militaire d'invalidité

COMMISSION DES SECOURS ET DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Qui ?

Je suis actuellement
bénéficiaire d'une pension
militaire d'invalidité (PMI).

Quoi ?

J'ai un **besoin** en rapport
direct avec mon
infirmité pensionnée,
mais il n'est **pas ou peu**
remboursé.

Prestations complémentaires

Une participation
complémentaire peut
m'être accordée si je
dois supporter un **reste à
charge** après le
remboursement partiel
en prestations légales.

Secours

Un secours peut m'être
octroyé pour couvrir une
**dépense non
remboursable
réglementairement.**



Ces aides doivent :

- me **faciliter l'accès aux soins** avec un reste à charge (soins dentaires, aides auditives, ostéopathie...)
- me permettre d'**assurer les actes essentiels de la vie** (équipements techniques, aides ménagères)
- contribuer à **me réinsérer socialement ou professionnellement** (aménagement de véhicule pour faciliter mes déplacements)
- **favoriser mon maintien à domicile** (aménagement du logement pour continuer à vivre en toute autonomie)

Comment ?

Obtenir les imprimés :

- Sur le site Internet de la CNMSS : cnmss.fr (saisir « Formulaires secours » dans la barre de recherche)
- Par téléphone, auprès du bureau accompagnement du blessé
- En contactant mes interlocuteurs habituels du Ministère des Armées (ONaCVG, ASA...) ou des associations représentatives du monde combattant

Renseigner les imprimés

- Je complète et signe le formulaire administratif
- Je fais compléter et signer le formulaire médical par mon médecin
- Je joins les pièces justificatives nécessaires

Envoyer les imprimés

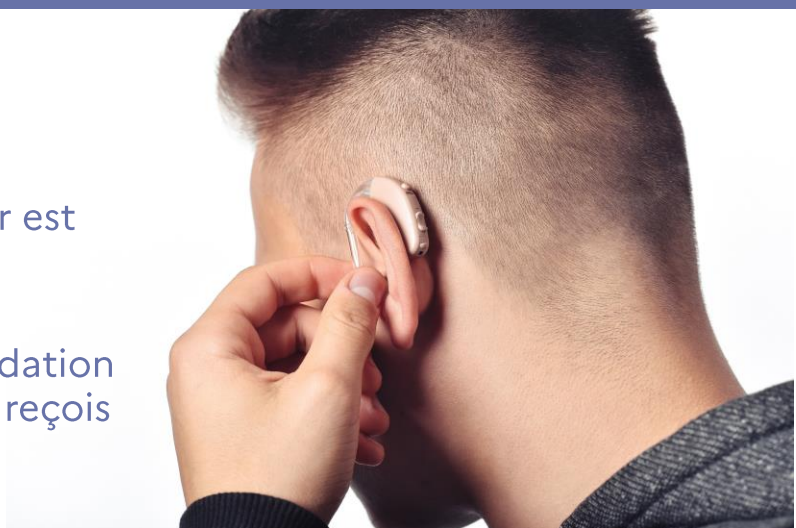
Je fais parvenir l'ensemble des documents au secrétariat de la CSPC.



Quand ?

Examen

- Dès réception et si mon dossier est complet, il est présenté en commission mensuelle.
- Après avis des membres et validation par le Ministère des Armées, je reçois la notification par courrier.



Remboursement

Je suis remboursé de la participation accordée :

- Après avoir envoyé la facture acquittée, si j'ai joint un devis
- Directement quelques jours plus tard, si j'ai présenté une facture

Je peux présenter autant de demandes que nécessaire.



Secrétariat de la CSPC
CNMSS/DSBP
247 avenue Jacques Cartier
83090 TOULON CEDEX 9
04 94 16 96 20

cnmss.fr

